Lisez-moi V3.000.118- 16 Janvier 2023

Sommaire :

- Informations importantes
- Bulletin de salaire
- Administratif salarié

- Rappels
- Fiches à la une

L'équipe Impact Emploi vous souhaite une bonne année 2023 !

INFORMATIONS IMPORTANTES

▶ **Dépôt DSN**

L'onglet de dépôt de la DSN 2023 sera ouvert à partir du 25 janvier.

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Installation multiposte : il convient de **fermer sur tous les postes toutes les fenêtres ouvertes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste par poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

▶ Accompagnement nouveau gestionnaire

Vous êtes un nouveau utilisateur du logiciel impact emploi, Si vous n'avez pas été formé à l'outil, n'hésitez pas contacter l'assistance pour bénéficier d'un accompagnement à sa prise en main.

▶ Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance , l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

RETOUR SOMMAIRE

▶ Paramétrage annuel

Cette version d'Impact emploi intègre les nouveaux paramétrages annuels (Plafonds / SMIC / Taux / barèmes / Prévoyances paramétrées / Indemnités / Taux CCN…)

Attention : Veillez à modifier manuellement les valeurs non gérées en automatique *(Utilisation de prévoyances ou caisses de retraite non paramétrées, taux horaire des conventions collectives non paramétrées…)*.

▶ CCN ALISFA : valeur du point

A compter du 1er janvier 2023, **la valeur du point de la CCN ALISFA passe à 4.79 €**

▶ CCN Eclat : valeur du point

A compter du 1er janvier 2023, **la valeur du point V1 de la CCN Eclat passe à 6.85 €**

A compter du 1er janvier 2023, **la valeur du point V2 de la CCN Eclat passe à 6.50 €**

▶ CCN Eclat : retraite apprenti

Ajout d'un contrat retraite spécifique apprenti :

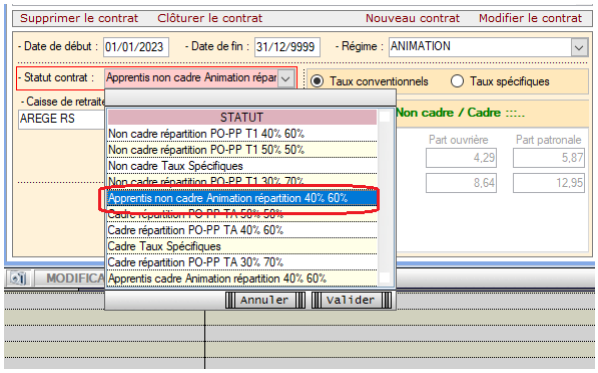

▶ CCN du SPORT : prévoyance cadre

Ajout de la cotisation patronale de prévoyance cadre de 1.58 %

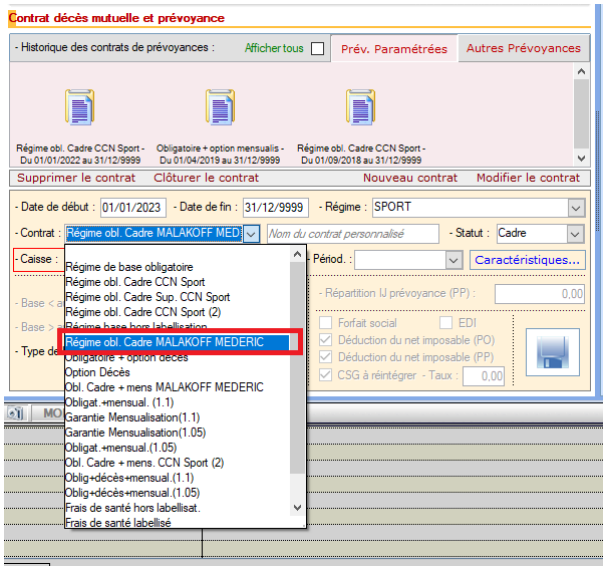

▶ CCN du SPORT : SMC

Le SMC a été mis à jour. Il est de 1537.82 €.

▶ Déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels

La déduction s’applique uniquement si le salarié peut justifier de ses frais professionnels.

▶ Contrat Sportif joueur professionnel

A partir de cette version, vous avez la possibilité de paramétrer les

sportifs joueurs professionnels. Le but étant d'appliquer 2 règles de gestion ne concernant que les joueurs professionnels :

- Le taux accident du travail est dû sur tous leurs salaires
- Ils ne sont pas assujettis à la taxe CFP 1% cdd

L'écran avec la possibilité de choisir « joueur professionnel » :

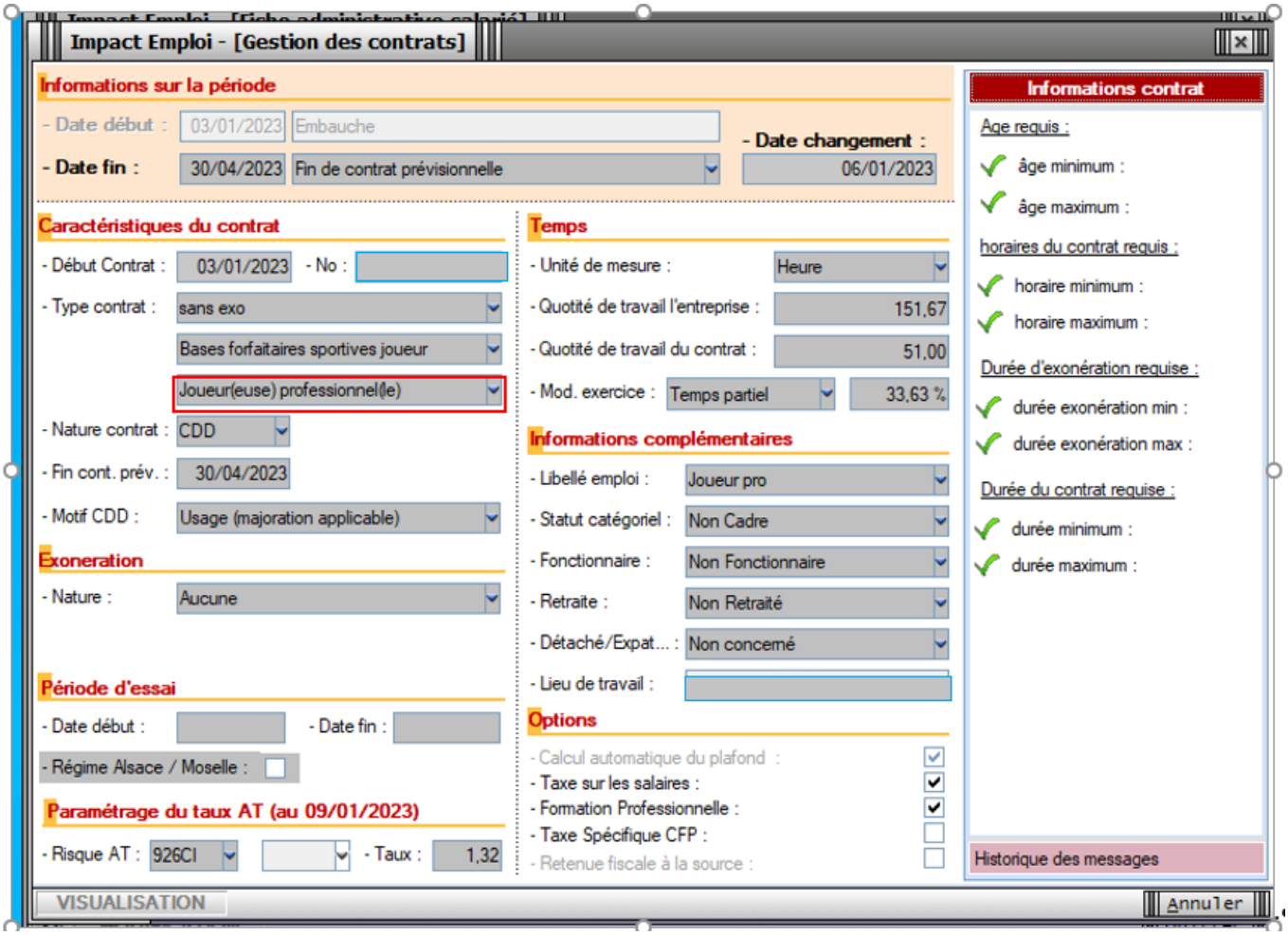

Voici le bp.

SPECIMEN SPECIMEN SPECIMEN

Désignation	NB d'heures	Bases	Cotisations salariales Taux	Cotisations salariales Montant	Bases	Cotisations patronales Taux	Cotisations patronales Montant
Salaire	**51.00**			**900.00**			
Salaire Brut				**900.00**			
Base sécurité sociale		282.00					
Assurance Maladie		282.00	0.00	0.00	282.00	7.00	19.74
Contribution solidarité					282.00	0.30	0.85
Assurance Vieillesse Plafonnée		282.00	6.90	19.46	282.00	8.55	24.11
Assurance Vieillesse Totalité					282.00	1.90	5.36
Assurance Vieillesse Totalité		282.00	0.40	1.13			
Allocations familiales					282.00	3.45	9.73
Accident du travail					282.00	1.32	3.72
FNAL					282.00	0.10	0.28
Retraite complémentaire plafonné		900.00	3.150	28.35	900.00	4.720	42.48
Contribution d'équilibre général T1		900.00	0.86	7.74	900.00	1.29	11.61
Chômage Totalité		900.00	0.00	0.00	900.00	4.05	36.45
Assedic FNGS					900.00	0.15	1.35
Formation professionnelle					900.00	1.070	9.63
Formation prof. légale					282.00	0.550	1.55
Cotisation CIF dirigeants et paritarisme					900.00	0.06	0.54
Contrib. Organisations syndicales					282.00	0.016	0.05
CSG et CRDS		282.00	2.90	8.18			
CSG déductible fiscalement		282.00	6.80	19.18			
Total des retenues				**84.04**			**167.45**
NET IMPOSABLE				**824.14**			
NET A PAYER AVANT IMPOSITION				**815.96**			
Montant de l'impôt sur le revenu		**824.14**	**0.00**	**0.00**			
NET A PAYER APRES IMPOSITION				**815.96**			

Pour les contrats en cours ayant débuté avant le 1er janvier 2022, si c'est possible, faire la modification au 31.12.2021. Ils seront exclus de l'assiette CFP.

Pour les contrats ayant débuté au cours de l'année 2022, faire la modification au 31.12.2022, et gérer manuellement l'assiette de la CFP comme les années précédentes en ôtant les salaires de l'année 2022 de ce salarié.

RETOUR SOMMAIRE

AUTRES DECLARATIONS

► **DRA**

L'aide au remplissage est disponible.

RETOUR SOMMAIRE

▶ **Taxe sur les salaires**

L’aide au remplissage est disponible.

RAPPELS

Afin d’être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **à installer** sur votre poste de travail.

Attention ! Il ne suffit pas de mettre à jour l’outil de contrôle via le bouton orange de la barre d’outils comme habituellement lors des livraisons de versions.

▶ Nouvelle version DSN-Val 2023 à installer

Vous devez télécharger la version DSN-Val 2023 à partir du *portail DSN*.

Si besoin, retrouvez **ICI la procédure d’installation et d’utilisation de votre outils de contrôle DSN.**

Si le téléchargement ne s’exécute pas, nous vous recommandons d’utiliser un autre navigateur internet (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Chrome, ou Edge).

Information : L’assistance Impact-emploi n’est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l’Outil DSN Val, référez-vous à l’assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

Si vous ne parvenez pas à mettre jour l’outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

RETOUR SOMMAIRE

FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO
- Intégration automatique des CRM PAS
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :